

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2015

L'An Deux Mille Quinze, le trente septembre à dix-neuf Heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : François DENISSIEUX, Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Michelle HUVET, Hervé MASSARDIER, Patricia MIQUET, Didier PIGNARD, Olivier SUSINI, Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS,

Monsieur Jean-Pierre TALUT présente un pouvoir de Madame Virginie MAS
Madame Patricia MIQUET présente un pouvoir de Madame Christiane GUICHERD
Monsieur François DENISSIEUX présente un pouvoir de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN

Objet : Considérant que suite à un titre émis par le SIM pour recouvrer une
Créance dette de 152 € à l'encontre d'un adhérent de la médiathèque (livres non
irrecouvrable rendus), Monsieur le Comptable public demande l'allocation en non
valeur de ce titre.

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- ADMET ce titre de 152€ en non valeur par émission d'un mandat qui sera comptabilisé au compte 654-1.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 1^{er} octobre 2015

Le Président
Jean-Pierre TALUT



Stamp: COMMITE INTERCOMMUNAL Murois, Communes de St-BONNET de MURE et de St-LAURENT de MURE